

DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

Le Ministère de l'Éducation Nationale a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves.

Le programme « Devoirs faits » propose à des élèves **volontaires** de pouvoir faire leur travail personnel dans **un espace calme** en bénéficiant de **l'aide d'un adulte** s'il le souhaite.

La personne qui surveillera les devoirs peut être un professeur, un surveillant ou un autre membre de la communauté éducative désigné par le chef d'établissement.

Ces temps d'étude auront lieu durant les créneaux horaires libres des élèves.

Malgré l'autorisation donnée par son responsable légal, il appartiendra à l'élève de faire la **démarche volontaire de s'inscrire sur les listes** affichées à cet effet (comportant un effectif défini) pour bénéficier du dispositif.

Un parent d'élève volontaire peut demander à participer à ce dispositif à titre bénévole. La principale : E. MAURIN

Je soussigné (e) :

Nom et prénom du représentant légal

Responsable De l'enfant : classe :

Nom et prénom de l'enfant

- Autorise** mon enfant à participer au programme « Devoirs faits »
 n'autorise pas mon enfant à participer au programme « Devoirs faits »

Fait le :

Signature du responsable légal

(Veuillez rapporter ce bulletin d'inscription à votre professeur principal, au plus tard mardi 17/10/2017.)

DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

Le Ministère de l'Éducation Nationale a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves.

Le programme « Devoirs faits » propose à des élèves **volontaires** de pouvoir faire leur travail personnel dans **un espace calme** en bénéficiant de **l'aide d'un adulte** s'il le souhaite.

La personne qui surveillera les devoirs peut être un professeur, un surveillant ou un autre membre de la communauté éducative désigné par le chef d'établissement.

Ces temps d'étude auront lieu durant les créneaux horaires libres des élèves.

Malgré l'autorisation donnée par son responsable légal, il appartiendra à l'élève de faire la **démarche volontaire de s'inscrire sur les listes** affichées à cet effet (comportant un effectif défini) pour bénéficier du dispositif.

Un parent d'élève volontaire peut demander à participer à ce dispositif à titre bénévole. La principale : E. MAURIN

Je soussigné (e) :

Nom et prénom du représentant légal

Responsable De l'enfant : classe :

Nom et prénom de l'enfant

- Autorise** mon enfant à participer au programme « Devoirs faits »
 n'autorise pas mon enfant à participer au programme « Devoirs faits »

Fait le :

Signature du responsable légal

(Veuillez rapporter ce bulletin d'inscription à votre professeur principal, au plus tard mardi 17/10/2017.)